

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

## Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

**La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)**

Demande de NNI pour des gymnases utilisés par le district de l'Ain pour des journées futsal : Gymnase de Val-Revermont et gymnase de Villars les Dombes.

## Demande d'Avis Préalable installation

- Demande du SIVOS des 3 Bâgé-Dommartin pour un nouvel éclairage en LED sur le terrain d'honneur de Bâgé et le passage en LED sur le terrain annexe – avis favorables par la ligue et transmis au propriétaire des installations.

## Vérifications initiales de gymnases pour la pratique de futsal le 16 septembre 2024

- Gymnase Gabriel Voisin NNI 010539902 de Bourg en Bresse – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue pour classement.
- Cosec Favier NNI 010539901 de Bourg en Bresse – classement au niveau futsal 3 jusqu'au 17 octobre 2034.

## Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA.

- Eclairage du stade municipal de Saint Etienne sur Chalaronne NNI 013510101 – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade municipal d'Arbent NNI 010140101 – classement au niveau E7 jusqu'au 30 septembre 2028.
- Eclairage du stade Fernand Piguet 2 de Marboz NNI 012320102 – rapport à effectuer par la CDTIS.

## Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stades des Brotteaux 1 et 2 NNI 014500101 et 014500102 de Villieu Loyes Mollon – rapports effectués par la CDTIS et transmis à la ligue.

## Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

## Installations ayant des non-conformités majeures à lever

- Stade municipal de Mézériat 1 – travaux terminés – demande faite par la CDTIS pour lever la non-conformité.
- Stade Henri Rigollet de Jayat – modifications en cours par le propriétaire de l'installation – demande faite par la CDTIS auprès de la ligue pour un délai supplémentaire de 15 jours.

Programmations à compter du mois d'octobre 2024

- Eclairage du complexe sportif Fétan 1 de Trévoux NNI 0142700101
- Eclairages des complexes G Goujon 1 et 3 de Bellignat NNI010310101 et NNI 010310103
- Eclairage du stade Félix Jannucci de Saint Laurent sur Saône NNI 013700101

Pour la CDTIS : JF JANNET